

# La lettre de la Caisse des écoles 14<sup>e</sup>

Rentrée 2017

[www.cde14.fr](http://www.cde14.fr)

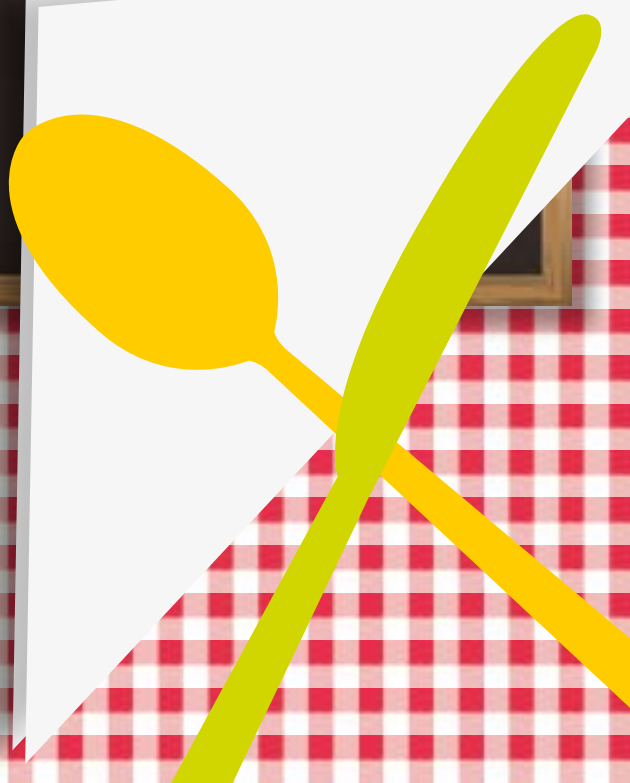


**INSCRIPTION  
AU RESTAURANT SCOLAIRE  
ET RENOUVELLEMENT  
DU QUOTIENT FAMILIAL**

*Menu*

**À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017  
ET AVANT LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017**

- **À L'ACCUEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES**
- **PAR MAIL**
- **PAR COURRIER POSTAL**



# Tarifs 2017 - 2018



## CACUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Quotient familial (en euros)	Tarifs par repas (en euros)
• Inférieur ou égal à <b>234</b>	• <b>0,13</b>
• Inférieur ou égal à <b>384</b>	• <b>0,85</b>
• Inférieur ou égal à <b>548</b>	• <b>1,62</b>
• Inférieur ou égal à <b>959</b>	• <b>2,28</b>
• Inférieur ou égal à <b>1370</b>	• <b>3,62</b>
• Inférieur ou égal à <b>1900</b>	• <b>4,61</b>
• Inférieur ou égal à <b>2500</b>	• <b>4,89</b>
• Inférieur ou égal à <b>3322</b>	• <b>5,10</b>
• Entre <b>3333</b> et <b>5000</b>	• <b>6,00</b>
• Supérieur à <b>5000</b>	• <b>7,00</b>



### ATTENTION !

SANS CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, LE TARIF MAXIMUM DE 7,00 EUROS SERA APPLIQUÉ.

## FACTURATION...

La facturation est établie par périodes de vacances à vacances, sur la base de la fiche d'inscription remplie par vos soins.



● **Règlement en ligne** sur [www.cde14.fr](http://www.cde14.fr).

● **Les règlements en espèces** sont possibles auprès de la régie (mairie du 14<sup>ème</sup>, bureau 217).

● **Règlement par chèque** à l'ordre de la régie de la CDE 14 : vous pouvez remettre votre chèque auprès du Directeur d'école, à la régie (bureau 217 en mairie du 14<sup>ème</sup>), ou l'adresse par voie postale.

# Marche à suivre

## NOUVEAUX INSCRITS

SI AUCUN DE VOS ENFANTS  
NE FRÉQUENTAIT LA RESTAURATION  
SCOLAIRE EN JUIN 2017

**M**erci de vous présenter à l'accueil de la  
Caisse des Écoles munis des documents  
suivants :



BIENVENUE À LA CANTINE !

- LE LIVRET DE FAMILLE

- L'ATTESTATION DE PAIEMENT CAF en cours de  
validité sur laquelle figure le quotient CAF

OU

- L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION  
2016 (basé sur les revenus 2015) uniquement si  
vous n'êtes pas allocataire CAF

## RÉINSCRIPTIONS

MERCI DE TRANSMETTRE  
À L'ACCUEIL DE LA CAISSE DES  
ÉCOLES, PAR COURRIER OU PAR MAIL  
(DE MOINS DE 5MO) :

- LE BULLETIN D'INSCRIPTION 2017-2018, en cas  
de modification des jours de présence (document  
disponible sur notre site internet)

- L'ATTESTATION DE PAIEMENT CAF en cours de  
validité sur laquelle figure le quotient CAF

OU

- L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION  
2016 (basé sur les revenus 2015) uniquement si  
vous n'êtes pas allocataire CAF



## CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

- 1 ou 2 parents et 1 enfant\* = 2,5 parts

- 1 ou 2 parents et 2 enfants\* = 3 parts

- 1 ou 2 parents et 3 enfants\* = 4 parts

- 1 ou 2 parents et 4 enfants\* = 4,5 parts

- au delà du 4ème enfant, ajouter 0,5 part par enfant\*

\* Pour chaque enfant handicapé, ajouter 0,5 part supplémentaire

QUOTIENT FAMILIAL

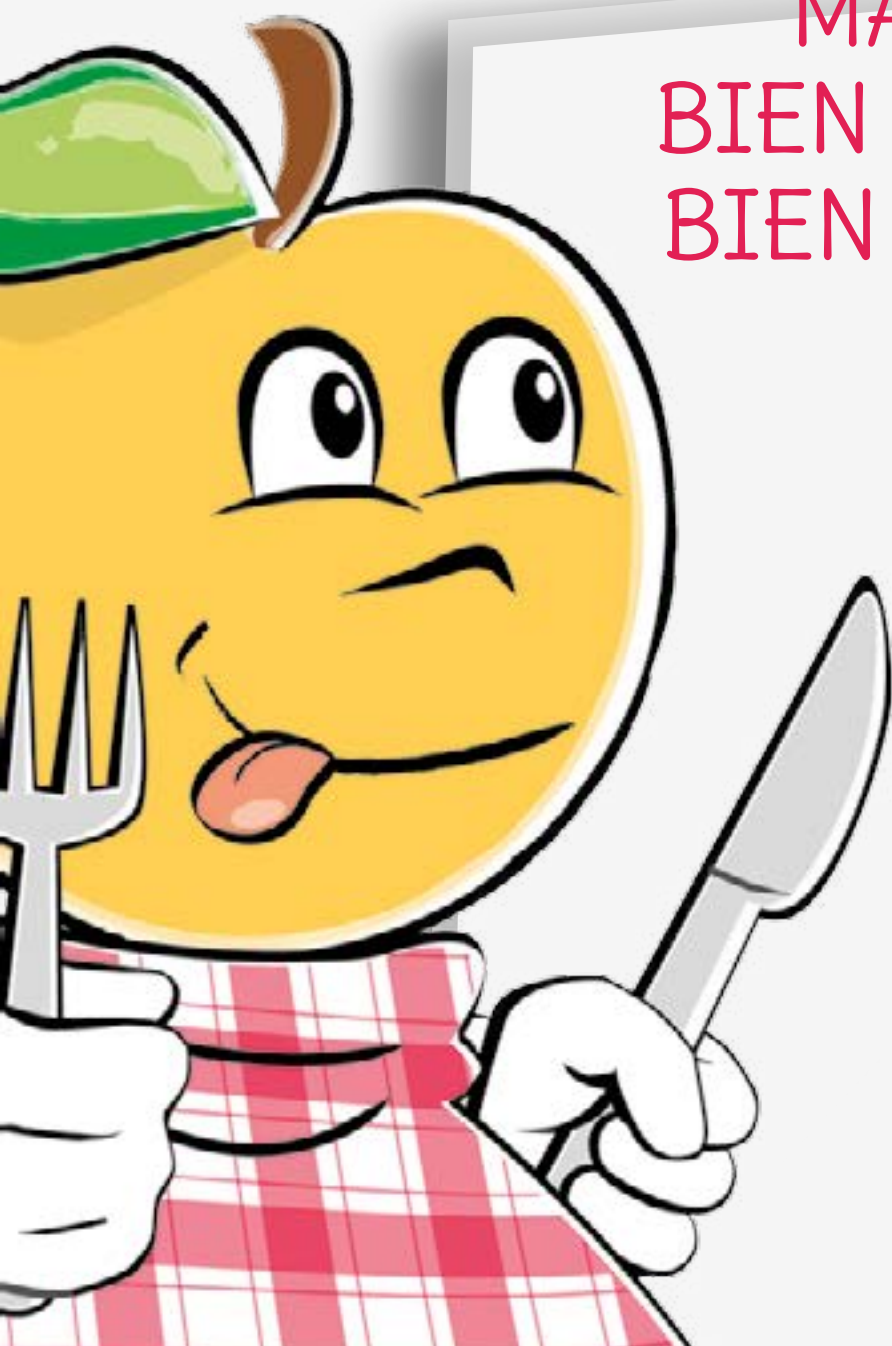
RESSOURCES  
MENSUELLES

+

PRESTATIONS  
CAF

NOMBRE DE PARTS

BONNE RENTRÉE À TOUS  
ET À BIENTÔT  
SUR [CDE14.FR](http://CDE14.FR),  
LE SITE DU BIEN  
MANGER,  
BIEN GRANDIR,  
BIEN S'ÉVADER



L'accueil de la Caisse des écoles :  
rez-de-chaussée de la **Mairie du 14<sup>ème</sup>**,  
dans l'espace **Relais Information Famille**.  
Les horaires du **lundi au vendredi** de 8h30  
à 17h sauf les **mardis**, ouverture à 10h30.  
**Nocturne** : le **jeudi** de 17h00 à 19h30.

Pour les informations diverses,  
vous pouvez consulter le site internet :

[www.cde14.fr](http://www.cde14.fr)

Tél : 01 45 40 40 01

Mail : [caisse.des.ecoles.14.paris@cde14.fr](mailto:caisse.des.ecoles.14.paris@cde14.fr)